

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE REGION PARIS ILE-DE-FRANCE**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Cailliau Dedouit et Associés
19, rue Clément Marot
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION PARIS ILE-DE-FRANCE (CCIR PIDF)

27, avenue de Friedland
75008 Paris

Aux Elus,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile-de-France (CCIR PIDF) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les paragraphes 2.3.2 « Titres de participation et autres titres immobilisés » et 2.3.5 « Créances rattachées à des participations » de l'annexe aux comptes annuels exposent notamment les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et créances rattachées aux participations au 31 décembre 2024. Nous avons procédé à l'appréciation des approches d'évaluation retenues par votre établissement et mis en oeuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations ;
- Les paragraphes 2.3.9 « Engagements sociaux à prestations définies » et 2.4.10 « Provisions pour engagements sociaux à prestations définies » de l'annexe aux comptes annuels font état des provisions pour engagements sociaux constituées par la CCIR PIDF. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la CCIR PIDF. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 16 avril 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cailliau Dedout et Associés

Florence Pestie

Florence Pestie

 *Rémi Savournin*

Rémi Savournin

COMPTES EXÉCUTÉS 2024

CCI Région Paris Ile-de-France

Présentation des comptes annuels

SOMMAIRE

1. **Etats financiers 2024**
 - 1.1. **Bilan Actif**
 - 1.2. **Bilan Passif**
 - 1.3. **Compte de Résultat**
2. **Annexes aux états financiers 2024**
 - 2.1. **Présentation de la CCIR Paris IDF**
 - 2.2. **Evènements marquants 2024**
 - 2.3. **Règles et méthodes comptables**
 - 2.3.1. **Immobilisations incorporelles et corporelles**
 - 2.3.2. **Titres de participation et autres titres immobilisés**
 - 2.3.3. **Stocks**
 - 2.3.4. **Créances**
 - 2.3.5. **Créances rattachées à des participations**
 - 2.3.6. **Valeurs mobilières de placement et disponibilités**
 - 2.3.7. **Subventions d'investissement**
 - 2.3.8. **Provisions pour risques et charges**
 - 2.3.9. **Engagements sociaux à prestations définies**
 - 2.3.10. **Instruments dérivés**
 - 2.3.11. **Changement de méthode**
 - 2.3.12. **Consolidation**
 - 2.4. **Notes sur le bilan**
 - 2.4.1. **Immobilisations**
 - 2.4.2. **Amortissements**
 - 2.4.3. **Immobilisations financières et autres titres immobilisés**
 - 2.4.4. **Tableau récapitulatif des filiales et des participations de la CCIR Paris IDF**
 - 2.4.5. **Etat des échéances des créances**
 - 2.4.6. **Produits à recevoir**
 - 2.4.7. **Valeurs mobilières de placement**
 - 2.4.8. **Capitaux propres**
 - 2.4.9. **Provisions inscrites au bilan**
 - 2.4.10. **Provisions pour engagements sociaux à prestations définies**
 - 2.4.11. **Provision aide au retour à l'emploi (ARE)**
 - 2.4.12. **Etat des dettes**

- 2.4.13. Sûretés réelles consenties
- 2.4.14. Dettes en devises étrangères
- 2.4.15. Taux d'intérêt et couverture de taux
- 2.4.16. Charges à payer
- 2.4.17. Charges et produits constatés d'avance
- 2.5. Notes sur le compte de résultat
 - 2.5.1. Ventilation des produits d'exploitation
 - 2.5.2. Ventilation des charges d'exploitation
 - 2.5.3. Parts contributives
 - 2.5.4. Ventilation des autres charges externes
 - 2.5.5. Charges de personnel
 - 2.5.6. Dotations aux amortissements et aux provisions
 - 2.5.7. Honoraires des commissaires aux comptes
 - 2.5.8. Produits et charges des organismes sociaux
 - 2.5.8.1. Caisse Spéciale d'Assurance Vieillesse (CSAV)
 - 2.5.8.2. Fonds Social
 - 2.5.9. Résultat financier
 - 2.5.10. Résultat exceptionnel
- 3. Effectifs
- 4. Engagements hors bilan
 - 4.1. Engagements donnés
 - 4.1.1. Collecte et gestion de la PEEC
 - 4.1.2. Les placements financiers CSAV
 - 4.1.3. Les engagements de retraite
 - 4.2. Engagements reçus
 - 4.2.1. Cautions - Garanties
 - 4.2.2. Lignes de crédit
- 5. Situation fiscale de la CCIR Paris IDF au regard de l'IS
- 6. Événements postérieurs à la clôture

1. Etats financiers 2024

1.1. Bilan Actif

RUBRIQUES	Brut	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	4 347	4 347	-	-
Logiciels, brevets et licences	9 368 559	9 358 212	10 347	13 932
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	15 294 693	8 030 107	7 264 586	7 473 394
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations incorporelles :	24 667 599	17 392 666	7 274 933	7 487 326
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	44 929 231	1 850 433	43 078 798	43 211 773
Constructions	466 186 691	287 863 741	178 322 950	191 045 033
Installations techniques, matériel et outillage industriel	8 404 755	8 335 856	68 899	79 505
Autres immobilisations corporelles	21 429 331	17 810 172	3 619 159	3 861 418
Immobilisations en cours	58 144 560	-	58 144 560	31 192 413
Avances et acomptes	902 331	-	902 331	829 887
TOTAL Immobilisations corporelles :	599 996 899	315 860 202	284 136 697	270 220 029
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	189 186 311	895 298	188 291 013	173 272 761
Créances rattachées à des participations	158 023 901	-	158 023 901	158 023 901
Autres titres immobilisés	62 771 045	544 344	62 226 701	61 963 163
Prêts	4 039 182	1 763	4 037 419	4 643 410
Autres immobilisations financières	309 558 795	29 741 705	279 817 090	283 659 199
TOTAL Immobilisations financières :	723 579 234	31 183 110	692 396 124	681 562 434
ACTIF IMMOBILISE	1 348 243 732	364 435 978	983 807 754	959 269 789
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	-	-	-	-
Stocks d'en cours et production de biens	-	-	-	-
Stocks d'en cours production de services	-	-	-	-
Stocks produits intermédiaires et finis	28 536	-	28 536	31 332
Stocks de marchandises	-	-	-	-
TOTAL Stock et en-cours :	28 536		28 536	31 332
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	3 897 012	-	3 897 012	263 868
Créances clients et comptes rattachés	47 740 881	4 911 273	42 829 608	40 483 603
Autres créances	53 187 473	3 741 959	49 445 514	46 498 193
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL Créances :	104 825 366	8 653 232	96 172 134	87 245 664
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	74 784 919	100 300	74 684 619	75 342 567
Disponibilités	52 241 631	-	52 241 631	73 938 535
Charges constatées d'avance	3 299 870	-	3 299 870	749 912
TOTAL Disponibilités et divers :	130 326 420	100 300	130 226 120	150 031 014
ACTIF CIRCULANT	235 180 322	8 753 532	226 426 790	237 308 010
Frais d'émission d'emprunts à étaler	-	-	-	-
Primes remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	421 316	-	421 316	797 021
TOTAL GENERAL	1 583 845 370	373 189 510	1 210 655 860	1 197 374 820

1.2. Bilan Passif

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
SITUATION NETTE		
Apports	319 684 058	319 684 058
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserve légale	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	2 081 078	2 081 078
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	51 792 536	51 792 536
Report à nouveau	96 650 364	42 981 973
Résultat de l'exercice	24 284 788	53 668 391
TOTAL Situation nette :	494 492 824	470 208 036
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	75 283 775	80 214 216
PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-
CAPITAUX PROPRES	569 776 599	550 422 252
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
AUTRES FONDS PROPRES	-	-
Provisions pour risques	7 133 123	6 851 658
Provisions pour engagements sociaux	406 544 214	426 352 786
Provisions pour charges	4 019 711	2 139 711
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	417 697 048	435 344 155
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72 446 844	81 297 337
Emprunts et dettes financières divers	28 454 754	27 415 088
TOTAL Dettes financières :	100 901 598	108 712 425
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	2 661 320	3 793 694
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 957 439	25 861 103
Dettes fiscales et sociales	53 684 710	44 571 564
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 915 742	3 450 872
Autres dettes	19 578 396	14 851 603
TOTAL Dettes diverses :	107 136 287	88 735 142
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	10 001 237	7 404 572
DETTES	220 700 442	208 645 833
Ecarts de conversion passif	2 481 771	2 962 580
TOTAL GENERAL	1 210 655 860	1 197 374 820

1.3. Compte de Résultat

	Exercice 31/12/2024 (A)	Exercice 31/12/2023 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
TCCI	114 882 245	114 339 910	542 335
Total TCCI	114 882 245	114 339 910	542 335
Ventes de marchandises Production vendue de biens et services	817 853 76 642 135	716 119 69 907 386	101 734 6 734 749
Chiffres d'affaires nets	77 459 988	70 623 505	6 836 483
Production stockée	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-
Subventions d'exploitation	78 629 705	80 918 767	(2 289 062)
Reprises sur amortissements et provisions	118 924 251	129 629 290	(10 705 039)
Autres produits	3 424 630	1 824 375	1 600 255
PRODUITS D'EXPLOITATION	393 320 819	397 335 847	(4 015 028)
CHARGES EXTERNES			
Achats de marchandises	85 360	56 440	28 920
Variation de stock de marchandises	-	1 780	(1 780)
Achats de mat. premières et autres appr.	-	-	-
Variation de stock de mat. premières et autres appr.	2 796	7 910	(5 114)
Autres achats et charges externes	146 395 328	151 517 708	(5 122 380)
Total charges externes :	146 483 484	151 583 838	(5 100 354)
Impôts, Taxes et Versements Assimilés	11 147 694	12 089 688	(941 994)
Parts contributives	16 105 154	16 561 085	(455 931)
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires et traitements	99 978 081	101 736 050	(1 757 969)
Charges sociales	51 750 017	49 943 261	1 806 756
Total charges de personnel :	151 728 098	151 679 311	48 787
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amort. sur immobilisations	15 090 490	16 261 505	(1 171 015)
Dotations aux prov. sur immobilisations	-	-	-
Dotations aux prov. sur actif circulant	8 246 557	7 908 844	337 713
Dotations aux prov. pour risques et charges	8 826 739	7 396 596	1 430 143
Total dotations d'exploitation :	32 163 786	31 566 945	596 841
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	24 673 180	26 615 718	(1 942 538)
CHARGES D'EXPLOITATION	382 301 396	390 096 585	(7 795 189)
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 019 423	7 239 262	(3 780 161)

	Exercice 31/12/2024 (A)	Exercice 31/12/2023 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 019 423	7 239 262	(3 780 161)
Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-	-
Produits financiers de participation	9 212 178	9 004 856	207 322
Produits autres VMP et créances actif immobilisé	3 123 249	313 881	2 809 368
Autres intérêts et produits assimilés	9 332 052	9 134 401	197 651
Rep. sur provisions et transferts de charges	5 919 951	11 954 085	(6 034 134)
Différences positives de change	217 443	43 802	173 641
Produits nets sur cessions de VMP	4 027 142	10 062 561	(6 035 419)
PRODUITS FINANCIERS	31 832 015	40 513 586	(8 681 571)
Dot. fin. aux amortissements et provisions	5 056 829	2 276 968	2 779 861
Intérêts et charges assimilées	3 390 347	3 286 387	103 960
Différences négatives de change	838	299 637	(298 799)
Charges nettes sur cessions de VMP	2 585 519	2 163 494	422 025
CHARGES FINANCIERES	11 033 533	8 026 486	3 007 047
RESULTAT FINANCIER	20 798 482	32 487 100	(11 688 618)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	31 817 905	39 726 362	(7 908 457)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 282 129	4 227 561	(1 945 432)
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 992 505	39 844 748	(31 852 243)
Rep. sur provisions et transferts de charges	3 405 921	2 411 105	994 816
PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 680 555	46 483 414	(32 802 859)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	71 864	702 808	(630 944)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15 764 167	29 844 496	(14 080 329)
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions	-	-	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 836 031	30 547 304	(14 711 273)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 155 476)	15 936 110	(18 091 586)
Participation des salariés	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	5 377 641	1 994 081	3 383 560
TOTAL DES PRODUITS	438 833 389	484 332 847	(45 499 458)
TOTAL DES CHARGES	414 548 601	430 664 456	(16 115 855)
BENEFICE OU PERTE	24 284 788	53 668 391	(29 383 603)

2. Annexes aux états financiers 2024

2.1. Présentation de la CCIR Paris IDF

Créée par décret n° 2012-595 du 27 avril 2012, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2013, la CCIR Paris Ile-de-France est un établissement public administratif (« EPA »), ayant son siège social 27, avenue de Friedland, 75382 Paris Cedex 08.

En sa qualité de corps intermédiaire de l'Etat, elle assure une fonction de représentation des intérêts de l'industrie, du commerce et des services auprès des pouvoirs publics ou des autorités étrangères.

La CCIR Paris Ile-de-France, à l'instar du réseau national des CCI auquel elle appartient, contribue au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires ainsi qu'au soutien des entreprises et de leurs associations. Elle bénéficie d'un fort ancrage de proximité dans les départements par le biais de ses 6 CCID dépourvues de personnalité morale : Paris, Hauts-de-Seine, Yvelines, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val d'Oise et 2 CCIT disposant du statut d'établissement public administratif : Essonne et Seine-et-Marne.

Elle exerce les missions suivantes :

- Représenter les intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics et créer un environnement qui leur soit favorable ;
- Accompagner les entreprises à chaque étape de leur développement, encourager leur vitalité et ouvrir de nouvelles opportunités et de nouveaux marchés, notamment à l'international ;
- Former les collaborateurs et futurs dirigeants dont les entreprises ont besoin. La CCIR Paris Ile-de-France forme chaque année dans ses établissements d'enseignement 35 000 étudiants dont 15 000 apprentis et 30 000 adultes en formation continue. A ce titre la CCIR gère des services publics d'enseignement sans personnalité morale, ou filialisés sous forme d'EESC ou Associative ;
- Développer une filière d'excellence dans le domaine des congrès, des salons, des expositions et accroître l'attractivité de la Région-capitale.

2.2. Evènements marquants 2024

- **EESC HEC Paris : Nouvelle augmentation de capital souscrite par la Fondation HEC**

L'Assemblée générale du 15/11/2024 d'HEC a validé les modalités de l'augmentation de capital de 8 M€ par la Fondation HEC. Les principales modalités sont rappelées ci-après :

- Versement de 8 M€ en capital et du même montant en subvention, conformément au pacte d'actionnaires ;
- Augmentation du capital social d'1,4 M€ (valeur nominale par action de 100 €) et prime d'émission de 6,6 M€.

En conséquence la répartition capitalistique évolue de la façon suivante :

Actionnaires	Avant augmentation de capital : capital de 64 188 400 € divisé en 641 884 actions	Après augmentation du capital : capital de 65 595 000 € divisé en 655 950 actions
CCIR Paris Ile de France	541 570 actions 84,37 %	541 570 actions 82,56 %
Fondation HEC	100 313 actions 15,63 %	114 379 actions 17,43 %
Association ALUMNI	1 action	1 action

➤ **Souscription à l'augmentation de capital de la SAEML IDF INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES**

Au 15 Février 2024, la CCIR Paris Île-de-France a souscrit à l'augmentation de capital de la SAEML IDF INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES à hauteur de 3.454 actions ordinaires nouvelles, libérées intégralement lors de la souscription pour un montant global de 414 055 euros en numéraire portant sa détention à 4,81 % du capital de la société et un nombre total d'actions de 7.752 actions.

➤ **Adhésion au régime d'assurance chômage « France Travail »**

La CCI Paris Ile-de-France et les EESC étaient leur propre assureur depuis le 1er janvier 2019 pour couvrir les risques suivants :

- L'indemnisation chômage en cas de perte d'emploi d'un ancien salarié ;
- Le versement des cotisations aux régimes de retraite complémentaires ARRCO/AGIRC pendant cette période d'indemnisation.

Depuis le 1er juillet 2024, la CCIR Paris Ile-de-France et les EESC adhèrent au régime d'assurance chômage « France Travail ». Ce nouveau régime s'applique donc désormais au personnel CCIR (dont celui mis à la disposition des EESC et CCIT).

➤ **Réorganisations des Directions « Appui Régional » et « Education »**

La CCI Paris Ile de France a, pendant l'année 2024, réorganisé sa direction formation et ses directions liées à l'appui régional aux entreprises. Ces réorganisations présentées au CSE ont été provisionnées en charges exceptionnelles pour des montants respectifs de 512 274, 02 € et de 900 772,31 €.

➤ **Réorganisations du GIE CCI Paris Ile de France**

Le GIE Fonctions Supports de la CCI Paris Ile de France a annoncé une restructuration de ses équipes au CSE. La CCI Paris Ile de France en tant qu'adhérent a donc provisionné dans ses comptes sa quote-part de coûts lui revenant en fonction des clés de répartition définies. Cette quote-part s'élève à 2 455 277,08 € et est provisionnée en charges exceptionnelles.

➤ **Augmentation de capital de 15 M€ de la Holding Groupe CCI Paris Ile de France**

L'assemblée générale de la CCI Paris Ile de France a approuvé le 10 octobre 2024 le projet d'augmentation de capital de la Holding Groupe CCI Paris Ile de France.

La CCIR, en tant qu'associé unique, apporte un capital d'un montant de 15 M€ à la Holding Groupe CCI Paris Ile de France.

Le capital social de la Holding Groupe CCI Paris Ile de France sera ainsi porté, compte-tenu du capital actuel de 154.067.512 €, à cent soixante-neuf millions soixante-sept mille cinq cent douze euros (169.067.512 €) par émission d'actions nouvelles.

➤ **Prélèvement en fonds de roulement 2024 « CCI France »**

Un prélèvement sur fonds de roulement a été comptabilisé en charges exceptionnelles pour un montant de 2 732 227 €. Ceci, par application de la loi de Finances 2024 et faisant suite à la décision de l'assemblée générale de CCI France.

➤ **Taxe pour Chambre de Commerce et d'industrie (TCCI)**

La TCCI s'élève au 31 décembre 2024 à 114,8 M€ contre 114,3 M€ en 2023, soit une augmentation de 542 K€.

➤ **Principales cessions immobilières de l'exercice (en K€)**

Adresse	Type	Acquéreur	Date de Cession	Prix de Cession en K€	VNC en K€ au moment de la cession
Maison de l'apprentissage - LMA					
16 Rampe de la Gare et 40 rue Marcel Paul à GENNEVILLIERS	BAUM Notaires	AFORP	18/12/2024	2 686	2 854

2.3. Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux de la CCIR Paris Ile-de-France sont établis conformément aux règles du Plan comptable général (Règlements ANC n°2014-03 et ANC n° 2018-02 du 06/07/2018 modifiant le Règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016) et à celles adaptées pour tenir compte des spécificités de l'activité des Chambres de commerce et d'industrie.

Les comptes annuels ont été établis et présentés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les principales méthodes comptables utilisées par la CCI Paris Ile-de-France dans ce cadre sont précisées dans cette annexe.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2024.

2.3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires) sont comptabilisés directement en charges. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, le mode linéaire est retenu sur les durées d'utilisation suivantes :

	Nombre d'années
Immobilisations incorporelles : Logiciels sur mini & gros systèmes Autres immobilisations incorporelles	1 à 8 ans 3 ans
Terrains et aménagements de terrains : Terrains Aménagements de terrains	Non amortissable 10 ans
Installations techniques, matériels ou outillages industriels : Installations techniques Matériels et outillages industriels	10 ans 5 ans
Autres : Véhicules de transport Mobilier de bureau Matériel informatique Divers	5 ans 10 ans 3 ans 3 à 10 ans
Constructions : Installations et agencements Bâtiments (<i>décomposition en structure et composants</i>)	5 à 10 ans

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable.

En application de l'approche par composants, la Chambre de commerce et d'industrie de Région Paris Ile-de-France utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les composants retenus pour les constructions et leur durée d'utilisation probables sont présentés ci-dessous. Une distinction a été opérée entre les établissements d'enseignement et les autres afin de traduire comptablement le rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs plus rapides dans les établissements d'enseignement.

FAMILLE COMPTABLE DESIGNATION	Acquisition à partir du 1er Janvier 2013		Acquisition avant le 1er Janvier 2013	
	Domaine Général	Domaine Enseignement	CCIP	CCIV
Structure ouvrage assimilé construction Avant 1970 (gros œuvres, terrassement, voiries réseaux divers, marbrerie, carrelage)	80	80	80	80
Structure ouvrage assimilé construction Après 1970 (gros œuvres, terrassement, voiries réseaux divers, marbrerie, carrelage)	50	50	50	50
Aménagements intérieurs techniques Cloisons démontables, doublage, menuiserie intérieure	25	15	30	12
Menuiseries extérieures (verrières, Menuiseries extérieures)	25	25	25	20
Plomberie	25	15	25	15
Electricité (courant fort)	20	20	20	15
Chauffage	20	20	25	20
Climatisation	15	15	15	15
Ascenseurs (ascenseurs, monte-charge, Nacelle de nettoyage)	20	15	25	15
Etanchéité	20	20	15	20
Aménagement intérieur (portes de garage Barrières - courant faible, câblage).	10	7	10	7
Décoration intérieure (occultation, plafonds Suspendus, revêtements de sol, cloisons mobiles, enseignes, peinture)				
Espaces verts	Non Amortissable		Non Amortissable	

S'agissant des dépenses de gros entretien, la CCIR Paris Ile-de-France a fait le choix de les constater sous forme de provisions.

Lorsque le coût d'acquisition d'une immobilisation n'a pas pu être reconstitué au 1er janvier 1993 (date du bilan d'ouverture de l'ex-CCIV et de l'ex-CRCI), il a été considéré que l'immobilisation était complètement amortie à cette date. Chacune des immobilisations concernées a alors été apportée pour un franc symbolique (0,15 €). Par ailleurs, les immeubles à caractères historiques du patrimoine de la CCIR Paris Ile-de-France ont également été inscrits au bilan pour une valeur symbolique.

2.3.2. Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont constitués des investissements durables qui permettent le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable.

Ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition. Ce coût correspond généralement au capital versé lors de la création des sociétés et lors d'augmentation de capital ultérieure.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire d'une participation devient inférieure à son coût d'entrée. Cette valeur est estimée selon la quote-part des capitaux propres, du cours de bourse du dernier mois ou les perspectives de réalisation.

2.3.3. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Lorsque la valeur actuelle à la clôture est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence.

2.3.4. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de recouvrement de la créance (valeur d'inventaire) devient inférieure à sa valeur nette comptable. Elle représente une perte probable dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Pour calculer la provision pour dépréciation des créances douteuses, deux types de critères sont retenus :

- Ancienneté de la créance :
 - Date d'échéance dépassée depuis plus de six mois : une provision de 50 % est calculée sur le montant HT de la créance.
 - Date d'échéance dépassée depuis plus d'un an : une provision de 100 % est calculée sur le montant HT de la créance.

➤ Solvabilité du client :

Toutes les créances émises sur un client qui répond aux caractéristiques suivantes sont dépréciées à 100 % :

- Mise en liquidation judiciaire ;
- État de cessation de paiement ;
- Chèques impayés.

La méthode de comptabilisation des dépréciations est la suivante :

- L'intégralité de la dépréciation comptabilisée l'année précédente est reprise en année N ;
- La nouvelle dépréciation de l'année N est comptabilisée en charges d'exploitation.

2.3.5. Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations représentent des prêts octroyés à des entités dans lesquelles la CCIR Paris Île-de-France détient une participation.

Ces créances portent intérêt à des taux prévus dans des conventions, qui peuvent être fixes ou variables.

2.3.6. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont notamment constituées par des parts de Sicav ou de fonds commun de placement, des obligations, des certificats de dépôt, des bons à moyen terme et des bons de capitalisation.

Ces placements sont inscrits à l'actif pour leur valeur en capital (valeur "pied de coupon" pour les obligations, valeur nominale pour les autres titres) à la date d'acquisition.

Les intérêts courus à la date d'achat sont portés dans un compte d'intérêts courus ; les intérêts précomptés et les décotes (écarts favorables entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition) sont enregistrés au poste de produits constatés d'avance. Les primes (écarts défavorables entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition) sont enregistrées dans un compte de charges constatées d'avance.

La date de clôture des opérations financières est le dernier jour ouvré de l'année.

Après avoir comparé la valeur d'inventaire et le coût d'entrée, il en résulte des plus-values latentes et des moins-values latentes. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations.

Les VMP et disponibilités en devises sont converties dans les comptes au cours de clôture.

2.3.7. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement perçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées dans ce poste.

Lorsque la subvention est accordée sans condition, elle est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, au moment où le droit est acquis, c'est-à-dire :

- À la date de notification, ou à défaut la date de réception par la CCIR Paris Île-de-France de l'acte attributif en cas de décision attributive ;
- À la date de signature de l'acte attributif en cas de convention attributive.

Il est en effet considéré que l'acte attributif engage définitivement et à lui seul l'organisme financeur.

Dans le cas où l'attribution de la subvention est conditionnée à la réalisation effective des dépenses, l'octroi du droit correspond à l'exécution des dépenses effectivement financées (exécution du service fait).

Les subventions d'investissement sont reprises en compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs qu'elles financent.

2.3.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers, d'ordre juridique ou implicite, et qu'il est probable que le dénouement de cette obligation nécessitera une sortie de ressources en faveur de ce tiers, sans contrepartie équivalente.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie nécessaire à l'extinction de l'obligation de la CCIR Paris Ile-de-France envers le tiers.

La provision pour gros entretien ou grandes réparations correspond aux charges :

- Figurant sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (établi par la Direction du Patrimoine Immobilier, et soumis à l'approbation annuelle des élus lors de l'examen du budget) ;
- Et répondant à la définition suivante : « il s'agit des dépenses qui font l'objet de programmes pluriannuels de gros entretiens ou de grandes révisions ayant pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement ».

S'agissant d'un plan à trois ans, toutes les charges ainsi déterminées sont provisionnées :

- À 100 % lorsqu'elles se rattachent à l'année N+1 ;
- À 66,66 % lorsqu'elles se rattachent à l'année N+2 ;
- À 33,33 % lorsqu'elles se rattachent à l'année N+3.

2.3.9. Engagements sociaux à prestations définies

La CCIR Paris Ile-de-France évalue et comptabilise ses engagements de retraites et avantages similaires.

➤ **Les retraites**

Jusqu'au 31 décembre 2005, les salariés de la CCIR de Paris disposaient d'un régime de retraite autonome géré dans le cadre de l'établissement "régime spécial d'assurance vieillesse" (RSAV). Ce régime a pris fin du fait d'une disposition législative votée en 2005. Le basculement au régime général de la sécurité sociale, consécutif à cette loi, laisse à la charge de la CCIR Paris Ile-de-France les droits à prestations acquis par les salariés jusqu'au 31 décembre 2005 et les droits à prestations sous le régime général. Ce régime est un régime fermé.

➤ **Les indemnités de départ à la retraite (allocations de fin de carrière)**

La CCIR Paris Ile-de-France verse des indemnités à ses salariés lors de leur départ à la retraite. Ces indemnités sont fonction de l'ancienneté et du niveau de salaire atteint à l'âge de la retraite et sont déterminées par le statut du personnel des compagnies consulaires. Depuis le 1er janvier 2016, le barème d'allocations de fin de carrière est identique quelle que soit la CCI d'origine (CCIP ou CCIV). Avant cette date, c'est le barème de droit historique qui est appliqué s'il est plus favorable.

A compter du 01/01/2016	
CCI Paris Ile-de-France	Droits Les salariés bénéficient d'une allocation de fin de carrière correspondant à 1/5ème de mois de salaire par année d'ancienneté dans la limite de 4 mois. Le salaire utilisé est le salaire brut indiciaire.
Droits historiques	
CCIP	Les salariés bénéficient d'une allocation de fin de carrière correspondant à 1/5ème de mois de salaire par année d'ancienneté. Si l'indemnité ainsi calculée est supérieure à 3 050 €, cette indemnité est majorée de 10 %. L'allocation est arrondie à la centaine d'euro supérieure.
CCIV	Jusqu'à 5 ans d'ancienneté : 1 mois de rémunération indiciaire brute De 5 ans à 10 ans : 2 mois de rémunération indiciaire brute De 10 ans à 15 ans : 3 mois de rémunération indiciaire brute Au-delà de 15 ans : 4 mois de rémunération indiciaire brute

➤ L'allocation d'ancienneté

Depuis le 1er janvier 2018, le barème d'allocations d'ancienneté est identique (alignement des barèmes) quelle que soit la CCI d'origine (CCIP ou CCIV).

Avant cette date, c'était le barème de droit historique qui était appliqué s'il était plus favorable.

A compter du 01/01/2018	
CCIR Paris Ile- de-France Les salariés bénéficient d'une allocation d'ancienneté. Cette gratification est exprimée en nombre de points CCI et est, en fonction de l'ancienneté, égale à	Droits Pour 20 ans : 140 points CCI Pour 25 ans : 170 points CCI Pour 30 ans : 200 points CCI Pour 35 ans : 230 points CCI Pour 40 ans : 260 points CCI
Droits historiques	
CCIP : l'allocation est exprimée en nombre de points CCI et est, en fonction de l'ancienneté, à l'exception des enseignants en gestion et des personnes ayant un taux d'activité inférieur à 50 %, égale à	Pour 20 ans : 140 points CCI Pour 25 ans : 170 points CCI Pour 30 ans : 200 points CCI Pour 35 ans : 230 points CCI Pour 40 ans : 260 points CCI Pour compenser le passage d'une valeur de point CCI Paris à la valeur de point nationale, un complément de gratification correspondant à 12,505 % de l'allocation ci-dessus est versé
CCIV : l'allocation est exprimée en nombre de points CCI et est, en fonction de l'ancienneté égale à	Pour 15 ans d'ancienneté : 130 points CCI Pour 20 ans d'ancienneté : 260 points CCI Pour 25 ans d'ancienneté : 340 points CCI Pour 30 ans d'ancienneté : 400 points CCI Pour 35 ans d'ancienneté : 340 points CCI Pour 40 ans d'ancienneté : 300 points CCI

➤ Les méthodes comptables appliquées

Pour tous les engagements sociaux à prestations définies, cités ci-dessus, la CCIR Paris Ile-de-France comptabilise des provisions à son bilan destinées à rattacher leur coût aux périodes au cours desquelles les salariés ont acquis des droits aux régimes en cause. L'évaluation de ces provisions au 31 décembre 2024 a été effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par la recommandation du 1er avril 2003 du Conseil National de la Comptabilité.

Depuis le 1er janvier 2007, pour les régimes de retraite et d'indemnités de départ à la retraite, la CCIR Paris Ile-de-France a choisi d'appliquer la méthode du corridor, selon laquelle les écarts actuariels sont différés en hors-bilan. Selon cette méthode, la CCIR Paris Ile-de-France doit comptabiliser en charge de l'exercice une fraction des écarts actuariels, si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de la période précédente excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre la valeur actuelle de l'obligation et la valeur des actifs de couverture. L'amortissement est déterminé linéairement sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés. Le régime des allocations d'ancienneté n'étant pas un régime post-emploi, l'intégralité des écarts actuariels constatée au cours de l'exercice est enregistrée immédiatement en résultat.

2.3.10. Instruments dérivés

La CCIR Paris Ile-de-France utilise des instruments dérivés de taux d'intérêts (swaps, tunnels...) et des instruments dérivés sur le change (achats à terme de devises) pour couvrir ses risques financiers. Ces instruments étant adossés de manière précise à des positions existantes ou très probables, ils sont comptabilisés en tant que couverture. Les flux financiers qu'ils engendrent sont enregistrés en résultat de manière à neutraliser la fraction en risque des charges et des produits issus des positions couvertes.

2.3.11. Changement de méthode

Néant.

2.3.12. Consolidation

La CCIR Paris Ile-de-France est mère d'un groupe de sociétés. Elle établit à ce titre des comptes consolidés.

2.4. Notes sur le bilan

2.4.1. Immobilisations

	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	4 347	-	-
Autres immobilisations incorporelles	25 355 844	-	38 015
TOTAL des Immobilisations Incorporelles :	25 360 191	-	38 015
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	45 137 634	-	-
Constructions sur sol propre	427 612 604	-	5 236 668
Constructions sur sol d'autrui	6 625 821	-	-
Constructions, installations générales	35 992 727	-	71 024
Installations techniques, matériel et outillage industriel	9 160 991	-	21 915
Installations générales, agencements et divers	6 272 979	-	13 523
Matériel de transport	55 242	-	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	16 094 700	-	112 240
Emballages récupérables et divers	725 391	-	1 008
Immobilisations corporelles en cours	31 192 413	-	33 239 167
Avance et acomptes sur immobilisations corporelles	829 887	-	902 331
TOTAL des Immobilisations Corporelles :	579 700 389	-	39 597 876
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-
Autres participations	332 210 212	-	15 000 000
Autres titres immobilisés	62 356 990	-	414 055
Prêts et autres immobilisations financières	318 892 373	-	97 100 214
TOTAL des Immobilisations Financières :	713 459 575	-	112 514 269
TOTAL GENERAL	1 318 520 155	-	152 150 160

	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	-	-	4 347	-
Autres immobilisations incorporelles	-	730 607	24 663 252	-
TOTAL des Immobilisations Incorporelles :	-	730 607	24 667 599	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	208 403	44 929 231	-
Constructions sur sol propre	-	7 151 707	425 697 565	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	6 625 821	-
Constructions et installations générales	-	2 200 446	33 863 305	-
Installations techniques, matériel et outillage industriel	-	778 151	8 404 755	-
Installations générales, agencements et divers	-	37 355	6 249 147	-
Matériel de transport	-	-	55 242	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	-	1 799 855	14 407 085	-
Emballages récupérables et divers	-	8 542	717 857	-
Immobilisations corporelles en cours	4 739 878	1 547 142	58 144 560	-
Avance et acomptes sur immobilisations corporelles	-	829 887	902 331	-
TOTAL des Immobilisations Corporelles :	4 739 878	14 561 488	599 996 899	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	-	347 210 212	-
Autres titres immobilisés	-	-	62 771 045	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	102 394 610	313 597 977	-
TOTAL des Immobilisations Financières :	-	102 394 610	723 579 234	-
TOTAL GENERAL	4 739 878	117 686 705	1 348 243 732	-

2.4.2. Amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	4 347	-	-	4 347
Autres immobilisations incorporelles	17 868 518	250 407	730 606	17 388 319
TOTAL des Immobilisations Incorporelles :	17 872 865	250 407	730 606	17 392 666
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 925 861	49 959	125 387	1 850 433
Constructions sur sol propre	238 061 877	14 288 977	3 513 964	248 836 890
Constructions sur sol d'autrui	5 301 452	79 443	-	5 380 895
Constructions, installations générales	35 822 790	23 612	2 200 446	33 645 956
Installations techniques, matériel et outillage industriel	9 081 486	32 521	778 151	8 335 856
Installations générales, agencements et divers	3 316 986	121 673	37 355	3 401 304
Matériel de transport	55 242	-	-	55 242
Matériel de bureau, informatique et mobilier	15 200 768	240 925	1 799 539	13 642 154
Emballages récupérables et divers	713 898	2 973	5 399	711 472
TOTAL des Immobilisations Corporelles :	309 480 360	14 840 083	8 460 241	315 860 202
TOTAL GENERAL	327 353 225	15 090 490	9 190 847	333 252 868

2.4.3. Immobilisations financières et autres titres immobilisés

Les immobilisations financières sont constituées par les éléments suivants :

En K€	31.12.2024	31.12.2023
Titres de participation	189 186	174 186
Créances rattachées à des participations	158 024	158 024
Autres titres immobilisés	62 771	62 357
Prêts	4 039	4 651
Autres Immobilisations Financières	309 559	314 242
Total Valeur Brute :	723 579	713 460
Dépréciation	- 31 183	- 31 897
Total Valeur Nette :	692 396	681 563

Les titres de participation de la CCIR Paris Ile-de-France concernent principalement des participations généralement majoritaires dans des sociétés dont l'objet social s'inscrit dans le prolongement direct de ses activités (cf. tableau détaillé dans la section 2.4.4).

Les créances rattachées à des participations s'élèvent au 31.12.2024 à 158 024 K€ et sont relatives à des avances en compte courant vis-à-vis de la société SIPAC.

La dépréciation des autres immobilisations financières porte pour 31 183 K€ sur les actions, les prêts et les autres immobilisations financières SICAV et OPCI détenues par la CSAV.

La valeur brute des "autres immobilisations financières" s'analyse comme suit :

En K€	31.12.2024	31.12.2023
Créances long terme CCIT /EESC	12 351	13 586
Fonds destinés aux remboursements d'emprunts	7 735	8 512
Placements financiers à moyen/long terme	90 000	80 000
Placements financiers couverture de l'engagement de retraite	193 898	198 608
Intérêts courus non échus et autres	5 575	13 536
Total	309 559	314 242

Parmi les montants détaillés ci-dessus, il est opportun de préciser que :

- Les créances à long terme concernent les engagements de retraite (les indemnités de retraite IDR et les allocations d'ancienneté) et de chômage du personnel mis à disposition auprès des EESC et des CCIT.
- Les « fonds destinés aux remboursements d'emprunts » sont des sommes placées à long terme qui s'élèvent au 31 décembre 2024 à 7 735 K€ et ils ont pour vocation de servir au remboursement en 2028 de la totalité du capital emprunté en livres sterling pour financer l'acquisition du bâtiment du Parsifal Collège à Londres.
- Les « fonds placés en couverture de l'engagement de retraite » sont représentatifs d'un portefeuille d'actifs financiers constitué en contre-garantie des engagements de retraite portés par la CSAV. Ces placements contribuent au financement des pensions grâce aux intérêts qu'ils génèrent.

2.4.4. Tableau récapitulatif des filiales et des participations de la CCIR Paris IDF

Exprimé en euro (K€)	Forme juridique	Valeur brute des titres au bilan	Quote-part de capital détenue en %	Capitaux Propres (CAP)	Montant QP des CAP	Dépréciation des titres	Chiffres d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes
Filiales :									
EM SERVICES (ex RATP DEV SA) *	SAS	4	10,00%	604	60	-	1 111	248	25
ESSEC CERGY ***	SC	4 425	81,26%	5 405	4 392	32	-	- 12	-
GIE GROUPE CCIR PARIS IDF **	GIE	496	89,11%	486	433	63	59 194	-	-
EESC ESCP EUROPE **	EESC	9 614	100,00%	35 202	35 202	-	158 740	11 344	-
HOLDING GROUPE CCIR Paris Ile-de-France **	SAS	169 068	100,00%	126 159	126 159	-	-	(20 335)	-
GIE CCI FINANCE **	GIE	504	65,02%	1 065	692	-	2 954	266	194
ESSEC VENTURES 2 ***	SAS	500	41,68%	1 137	474	-	-	- 63	-
HEC PARIS **	EESC	60 229	82,56%	365 100	301 427	-	185 779	(11 662)	-
Autres Participations :									
CAMELINAT YVELINES *	SCI	1	35,00%	588	206	-	276	144	-

Les informations figurant dans ce tableau ont été compilées sur la base des données les plus récentes disponibles à la date d'arrêté des comptes consolidés

* Donnée(s) relative(s) aux filiale(s) compilée(s) sur la base des comptes établis au 31 décembre 2023.

** Donnée(s) relative(s) aux filiale(s) compilée(s) sur la base des comptes établis au 31 décembre 2024.

*** Donnée(s) relative(s) aux filiale(s) compilée(s) sur la base des comptes établis au 31 août 2023.

2.4.5. Etat des échéances des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	158 023 901	-	158 023 901
Prêts	4 039 182	7 567	4 031 615
Autres immobilisations financières	309 558 795	-	309 558 795
TOTAL de l'Actif Immobilisé :	471 621 878	7 567	471 614 311
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	10 673 751	10 673 751	-
Autres créances clients	37 084 130	37 084 130	-
Créances représent. de titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	177 136	177 136	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 411 008	3 411 008	-
Etat - Impôt sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la Valeur Ajoutée	188 862	188 862	-
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Etat - Divers	15 031 208	15 031 208	-
Groupe et associés	621 425	621 425	-
Débiteurs divers	33 757 834	33 757 834	-
TOTAL de l'Actif Circulant :	100 945 354	100 945 354	-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 299 870	3 290 743	9 127
TOTAL GENERAL	575 867 102	104 243 664	471 623 438

Les créances de l'actif immobilisé s'élèvent à 575 867 K€ au 31 décembre 2024 et sont principalement composées :

- Des créances rattachées à des participations à hauteur de 158 024 K€ envers SIPAC ;
- Des prêts pour 4 039 K€ essentiellement liés à la participation des employeurs à l'effort construction effectuée sous forme de prêts sur 20 ans : Astria et Proclia rembourseront ces prêts annuellement jusqu'en 2033 ;
- D'autres immobilisations financières pour 309 559 K€ qui sont principalement constituées par :
 - Les placements financiers de la CSAV (193 897 K€) ;
 - Les placements financiers à moyen/long terme (97 735 K€) dont les encours liés aux contrats de capitalisation souscrits (65 000 K€) ;
 - Les créances à long terme vis-à-vis des entités du Groupe au sein desquelles le personnel est mis à la disposition (12 351 K€) dont l'allocation retour à l'emploi (5 462 K€), les indemnités de départs à la retraite (4 670 K€), l'allocation ancienneté (468 K€) ;
 - Les intérêts courus non échus (5 067 K€) ;
 - Les dépôts et cautionnements versés (508 K€).

Les créances de l'actif circulant s'élèvent au 31 décembre 2024 à 104 825 K€ et sont principalement constituées :

- Des créances clients pour 47 758 K€ composées par :
 - Les créances douteuses et litigieuses pour 10 674 K€ ;
 - Les autres créances clients pour 37 084 K€, dont 10 408 K€ de factures à établir.

- Des créances diverses essentiellement composées par :
 - Les créances sur subventions pour 14 363 K€, dont 5 792 K€ liées aux financements OPCO ;
 - Les créances relatives à des comptes courants groupes et associés pour 621 K€ ;
 - Les autres créances constituées entre autres de la mise à disposition de personnel de la CCIR auprès des CCIT et EESC, et des provisions RH à la clôture pour 21 198 K€.

Les charges constatées d'avances s'élèvent à 3 300 K€ au 31 décembre 2024. Elles sont principalement constituées de la contribution financière du GIE pour le mois de janvier 2025 (2 309 K€), des primes d'assurances versées au titre du 1^{er} Semestre 2025, des loyers et charges locatives concernant le 1^{er} Trimestre 2025 et d'autres charges d'exploitation liées à l'activité de la CCIR PARIS IDF.

2.4.6. Produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	5 066 650
Créances	
Créances Clients et Comptes rattachés	10 407 595
Personnel	-
Organismes sociaux	3 411 008
Etat	-
Divers, produits à recevoir	3 281 447
Autres créances	-
Valeurs Mobilières de placement	6 077 415
Disponibilités	-
TOTAL	28 244 115

Les produits à recevoir sur les autres immobilisations financières concernent les ICNE sur les produits bancaires courants à percevoir pour 5 067 K€.

Au 31 décembre 2024, les produits à recevoir liés aux créances clients et comptes rattachés s'élèvent à 10 408 K€, ils sont principalement constitués des factures à établir en lien avec :

- Des prestations de formation continue ;
- Des coûts de contrat d'apprentissage (CFA) ;
- Des coûts SROM CCI Essonne ;
- Des rémunérations de compte courant (SIPAC) ;
- Des commissions perçues au titre des carnets ATA.

Les sommes à encaisser par les organismes sociaux s'élèvent à 3 411 K€, elles correspondent aux Indemnités Journalières (IJSS & IJPS) à percevoir.

Quant au poste « Divers, produits à recevoir », ils concernent le solde de la TCCI 2024 à recevoir pour 2 072 K€, aux intérêts bancaires créditeurs calculés qui s'élèvent à 554 K€ au titre de l'année 2024.

Concernant les produits à recevoir sur les « valeurs mobilières de placement », il s'agit des ICNE à percevoir sur les dépôts à terme (DAT) et les comptes rémunérés (REMU) pour 2024.

2.4.7. Valeurs mobilières de placement

La valeur bilancielle des valeurs de placements (SICAV, FCP, obligations, OPCI, actions, BMTN, EMTN) en portefeuille au 31 décembre 2024 s'élève à une valeur nette de 74 685 K€ principalement composées par des dépôts à termes (DAT).

En K€	31.12.2024	31.12.2023
Valeurs Mobilières de Placement (VMP)	74 785	75 597
Total Valeur Brute :	74 785	75 597
Dépréciation	- 100	- 255
Total Valeur Nette :	74 685	75 342

2.4.8. Capitaux propres

➤ Tableau de variation des capitaux propres

en K€	Solde au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Apports	319 684	-	-	319 684
Réserves	53 874	-	-	53 874
Report à nouveau	42 982	53 668	-	96 650
Résultat de l'exercice	53 668	24 285	53 668	24 285
Subventions d'investissement	80 214	2 881	7 811	75 284
TOTAL CAPITAUX PROPRES	550 422	80 834	61 479	569 777

Les apports correspondant aux écarts d'ouverture de premier bilan de l'ex-CCIP, ex-CCIV et ex CRCI déterminés par la différence entre l'actif et le passif établis à la date du 1er janvier 1993, s'élèvent à 319 684 K€.

Le résultat de l'exercice 2024 est bénéficiaire de 24 285 K€.

➤ Tableaux de variation des subventions d'investissement

Subventions d'investissement "brutes" en K€	Solde au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Subventions d'équipement	126 034	799	2 963	123 870
Taxe d'apprentissage	10 960	-	200	10 760
Total Subventions d'investissement	136 994	799	3 163	134 630

La quote-part des subventions virée au résultat de l'exercice 2024 s'élève à 5 307 K€.

Subventions d'investissement "nettes" en K€	Solde au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2024
Subventions d'équipement	74 880	2 622	6 940	70 562
Taxe d'apprentissage	5 334	199	812	4 722
Total Subventions d'investissement	80 214	2 822	7 752	75 284

2.4.9. Provisions inscrites au bilan

RUBRIQUES	Montant 31/12/2023	Dotations 2024	Reprises 2024	Montant 31/12/2024
Provisions pour litiges	2 340 167	851 550	413 401	2 778 316
Provisions pour pensions et obligat. simil.	401 351 369	4 894 770	18 725 857	387 520 282
Autres provisions pour risques et charges	31 652 619	3 080 419	7 334 588	27 398 450
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	435 344 155	8 826 739	26 473 846	417 697 048
Prov. sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Prov. sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Prov. sur immobilisations titres de participation	913 550	237	18 489	895 298
Prov. sur autres immobilisations financières	30 983 591	5 056 592	5 752 371	30 287 812
Provisions sur comptes clients	5 616 872	4 911 273	5 616 872	4 911 273
Autres provisions pour dépréciation	3 924 962	3 349 674	3 432 377	3 842 259
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	41 438 975	13 317 776	14 820 109	39 936 642
TOTAL GENERAL	476 783 130	22 144 515	41 293 955	457 633 690

2.4.10. Provisions pour engagements sociaux à prestations définies

En K€	31.12.2023	Dotations	Reprises	31.12.2024
Retraite	373 667	4 235	16 150	361 752
Indemnités de départ à la retraite	25 142	564	2 295	23 411
Allocation ancienneté	2 542	88	273	2 357
Total	401 351	4 887	18 718	387 520

La provision pour engagements sociaux (hors CMAC) a évolué au cours de l'exercice (en K€) :

Montant à l'ouverture de l'exercice	401 351
Charges de l'exercice	4 729
Prestations payées par la CCI PARIS IDF	- 18 560
	<u>387 520</u>

Rapprochement de la situation financière du régime à la clôture (en K€) :

Valeur actuelle de l'obligation	329 923
CAP	- 513
Modifications de régimes restant à amortir	1 092
Gains actuariels nets non amortis	57 018
Provision comptabilisée au bilan	<u>387 520</u>

La charge de l'exercice s'analyse comme suit (en K€) :

Charge de l'exercice

Coûts des services de l'exercice	- 1 078
Coûts de l'actualisation	- 10 959
Amortissements des modifications de régimes	370
Amortissements des (pertes) et gains actuariels	6 071
Réduction/Cessation	867
Total	<u>- 4 729</u>

La provision pour engagements sociaux (hors CMAC) à la clôture de l'exercice par type de régime :

Catégorie de régime (en K€)	Valeur actuelle de l'obligation	Ecarts actuariels nets non comptabilisés	Charges à Payer (CAP)	Modification régimes restant à amortir	Montant de provision comptabilisée
Retraite	306 569	55 086	- 514	610	361 752
Indemnités de départ à la retraite	20 998	1 932	-	482	23 412
Allocation d'ancienneté	2 356	-	-	-	2 356
Total	329 923	57 018	- 514	1 092	387 520

Le gain actuariel sur la provision retraite provient essentiellement du changement du taux d'actualisation et des hypothèses par type d'engagement entre 2023 et 2024.

Stock de pertes et (gains) actuariels restant à amortir au 31/12/2023	- 60 401
Amortissements des pertes et (gains) en 2024	5 880
(Pertes) et gains actuariels d'expérience	4 854
Changements d'hypothèses	- 5 419
Stocks de pertes et (gains) actuariels restant à amortir au 31/12/2024	- 55 086

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	31.12.2024	31.12.2023
Taux d'actualisation par type d'engagement		
- Fermeture du RSAV	3,40%	3,35%
- Indemnité de Fin de Carrière (IFC)	3,20%	3,20%
- Gratifications d'ancienneté	3,00%	3,15%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des salaires indiciaires		
- cadres	1,5%	1,5%
- non cadres	1,5%	1,5%
Taux de revalorisation de la valeur du point CCI Paris-IDF		
- 2024	0 %	1 %
- 2025 et après	1 %	1 %
Taux de charges sociales patronales	51% et 73%	47% et 60%
Tables de mortalité		
Engagement CSAV	TGF-TGH 2005	TGF-TGH 2005
Indemnités de fin de carrière, gratifications	INSEE 18-20	INSEE 17-19

2.4.11. Provision aide au retour à l'emploi (ARE)

Au 31 décembre 2024, la provision d'Aide au retour à l'emploi varie comme suit :

En K€	31.12.2023	Dotations 2024	Reprises 2024	31.12.2024
CMAC/ARE Restructuration	244	-	69	175
dont				
CMAC CCI Essonne	-	-	-	-
CMAC CCI SM	70	-	-	70
CMAC /ARE Courant	24 756	568	6 475	18 849
dont				
CMAC CCIR	18 144		4 759	13 385
CMAC CCI Essonne	1 007	25	201	831
CMAC CCI SM	1 767	36	451	1 352
CMAC ESCP	976	236	293	919
CMAC HEC	335	80	86	329
CMAC GOBELINS	570		233	337
CMAC ESMVD	1066		266	800
CMAC ESIEE IT	128	99	62	165
CMAC ESVM	26	43	-	69
CMAC ESPML	318		27	291
CMAC FERRANDI	419	49	97	371
Total	25 001	568	6 544	19 025

La provision comptabilisée au titre de « l'Allocation de Retour à l'Emploi » (ARE -CMAC) correspond à l'évaluation du risque d'indemnités chômage du personnel.

Cette dernière est comptabilisée conformément au rapport du cabinet d'actuaire SPAC missionné par CCI France.

Cette provision porte sur le personnel de la CCIR Paris Ile-de-France mis à la disposition des différentes EESC et des CCIT qui supportent le coût.

2.4.12. Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Auprès des établissements de crédit :	-	-	-	-
- à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus d' 1 an à l'origine	72 446 844	9 651 205	51 795 639	11 000 000
Emprunts et dettes financières divers	28 454 754	28 454 754	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	26 957 439	26 957 439	-	-
Personnel et comptes rattachés	25 337 518	25 337 518	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	18 510 258	18 510 258	-	-
Impôts sur les bénéfices	4 561 104	4 561 104	-	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée	832 661	832 661	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	4 443 169	4 443 169	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 915 742	6 915 742	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	19 578 396	19 578 396	-	-
Dettes représentat. de titres empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	10 001 237	10 001 237	-	-
TOTAL GENERAL	218 039 122	155 243 483	51 795 639	11 000 000

Les emprunts auprès des établissements de crédit se composent au 31 Décembre 2024 de 7 Emprunts et 6 Swaps (5 gérés en Euro et 1 géré en Livre Sterling) pour un montant restant à rembourser de 72 447 K€.

Les emprunts et dettes financières divers concernent la situation de nos comptes bancaires auprès de nos organismes financiers et ils s'élèvent à 28 455 K€.

Les dettes auprès de nos fournisseurs sont de 26 957 K€, dont 21 459 K€ concernent des factures non parvenues au 31 Décembre 2024.

Les dettes sociales et fiscales sont de 53 685 K€ pour l'exercice 2024 et les autres dettes de 19 578 K€.

2.4.13. Sûretés réelles consenties

Au 31 décembre 2024, la CCIR Paris Ile-de-France n'a accordé aucune sûreté réelle en garantie des dettes ci-dessus.

2.4.14. Dettes en devises étrangères

Dans les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit figure une dette de 8 690 K€ correspondant à l'acquisition et l'aménagement du bâtiment du Parsifal Collège à Londres. Cette dette est convertie en Euros au cours de clôture au 31 décembre 2024 libellée en monnaie étrangère et remboursable in fine et fait l'objet d'une couverture de taux de change.

2.4.15. Taux d'intérêt et couverture de taux

Le capital restant dû des emprunts bancaires au 31/12/2024 s'élève à 72 447 K€ et se décompose essentiellement comme suit :

- 61 000 K€ empruntés auprès d'ARKEA à échéance 2030 (à taux variable dont l'indice est l'EURIBOR 3 mois). Cette dette fait l'objet d'une couverture de taux sous forme de « Cap and Floor » auprès de ARKEA et de la BNP Paribas ;
- 957 K€ à rembourser auprès de la Banque Populaire et DEXIA (à taux fixe) ;
- 10 480 K€ de contrevaieur euros sur la dette de 8 690 M€ (à taux variable dont l'indice est le Libor GBP). Cette dette fait l'objet d'une couverture contre la hausse du Libor GBP grâce à un swap de taux contracté auprès d'ARKEA ;
- 10 K€ d'intérêts courus sur les emprunts.

2.4.16. Charges à payer

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS AU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 989
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 459 380
Dettes fiscales et sociales	34 394 223
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 485 424
Disponibilités, charges à payer	-
Autres dettes	3 123 370
TOTAL	60 472 386

Les charges à payer s'élèvent à 60 472 K€ au 31 décembre 2024, elles se composent essentiellement :

- Des intérêts courus sur les emprunts pour 10 K€ ;
- Des factures non parvenues concernant des biens et services pour 21 459 K€ ;
- Des comptes épargnes temps incluant les charges sociales et fiscales pour 19 883 K€ ;
- Des autres charges de personnel incluant les charges sociales et fiscales relatives aux CP, RTT heures supplémentaires pour 14 511 K€ ;
- Des factures non parvenues concernant des immobilisations pour 1 485 K€ ;
- Des autres dettes constituées des frais provisionnés concernant la CMAC, ainsi que les rabais, remises et ristournes accordées à nos clients.

2.4.17. Charges et produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	3 299 870	10 001 237
Charges ou produits financiers	-	-
Charges ou produits exceptionnels	-	-
TOTAL	3 299 870	10 001 237

Les charges constatées d'avance de 3 300 K€ sont principalement composées de la contribution financière du GIE, des primes d'assurances, des licences, des loyers et charges locatives payées d'avance concernant l'exercice 2025.

Quant aux produits constatés d'avance de 10 001 K€, ils correspondent principalement à la quote-part 2025 du premier acompte versé par les OPCO (période du 1er septembre 2025 au 28 février 2025) pour les contrats signés après le 01/01/2020 (« flux »), soit 8 535 K€, mais également de la TCCI mise en réserve pour 1 426 K€.

2.5. Notes sur le compte de résultat

2.5.1. Ventilation des produits d'exploitation

	Exercice 31/12/2024 (A)	Exercice 31/12/2023 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
TCCI	114 882 245	114 339 910	542 335
TOTAL TCCI	114 882 245	114 339 910	542 335
Ventes de marchandises	817 853	716 119	101 734
Prestations de formation initiale	16 150 347	14 314 262	1 836 085
Prestations de formation continue	1 660 093	1 297 514	362 579
Autres prestations de services	16 431 994	18 896 800	(2 464 806)
Produits des activités annexes	28 915 668	24 826 145	4 089 523
Autres produits du Chiffre d'Affaires	13 484 033	10 572 665	2 911 368
TOTAL Chiffre d'Affaires	77 459 988	70 623 505	6 836 483
Taxe d'apprentissage	452 724	213 424	239 300
Subventions d'exploitation	78 176 981	80 705 343	(2 528 362)
TOTAL des Taxes et Subventions	78 629 705	80 918 767	(2 289 062)
Reprises sur amortissements et provisions	118 924 251	129 629 290	(10 705 039)
Autres produits	3 424 630	1 824 375	1 600 255
TOTAL des Autres Produits	122 348 881	131 453 665	(9 104 784)
PRODUITS D'EXPLOITATION	393 320 819	397 335 847	(4 015 028)

Les produits liés à la Taxe pour les chambres de commerce et d'industrie (TCCI) sont en augmentation de 542 K€ par rapport à 2023, ils s'élèvent en 2024 à 114 882 K€ contre 114 340 K€ en 2023.

Le chiffre d'affaires global de l'année 2024 de la CCIR Paris Ile-de-France est en amélioration significative, évoluant de 70 624 K€ en 2023 à 77 460 K€ en 2024, soit une augmentation de 6 836 K€, liée à trois facteurs principaux : d'une part, développement des activités de la DGA Education (tests de français et apprentissage) ; d'autre part, la hausse tarifaire des loyers pratiqués et enfin à la hausse de l'activité de l'appui aux entreprises.

La taxe d'apprentissage connaît une hausse de 239 K€ entre 2023 et 2024, passant de 213 K€ à 453 K€.

Les subventions d'exploitation connaissent une diminution significative de 2 528 K€ entre 2023 et 2024, elles se composent essentiellement des éléments suivants :

- Le financement OPCO lié au coût des contrats d'apprentissage pour 70 555 K€ ;
- Des financements perçus pour 7 843 K€ provenant notamment de l'Union Européenne pour 1 644 K€, du Conseil Régional pour 1 055 K€ et d'autres organismes publics pour 4 923 K€.

Les reprises sur amortissements et provisions sont principalement constituées par :

- Les transferts de charges à la suite des refacturations de mises à disposition de personnel aux CCIT de l'Essonne, de Seine-et-Marne et des EESC HEC et ESCP et des autres EESC au titre des salaires bruts, des charges sociales et fiscales et des provisions pour passifs sociaux du personnel par la CCIR Paris Ile-de-France en 2024 pour 88 067 K€ ;
- Les reprises de provisions d'exploitation pour 41 563 K€ dont :
 - 16 150 K€ de reprise sur provision de l'engagement de retraite CSAV ;
 - 2 569 K€ de reprise sur provision IDR et allocation ancienneté ;
 - 5 643 K€ de reprise sur provision CMAC ;
 - 5 602 K€ de reprise de dépréciation des clients douteux.

2.5.2. Ventilation des charges d'exploitation

	Exercice 31/12/2024 (A)	Exercice 31/12/2023 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
CHARGES EXTERNES			
Achats de marchandises	85 360	56 440	28 920
Variation de stock de marchandises	-	1 780	(1 780)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	2 796	7 910	(5 114)
Autres achats et charges externes	146 395 328	151 517 708	(5 122 380)
TOTAL Charges Externes :	146 483 484	151 583 838	(5 100 354)
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	11 147 694	12 089 688	(941 994)
PARTS CONTRIBUTIVES	16 105 154	16 561 085	(455 931)
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires et traitements	99 978 081	101 736 050	(1 757 969)
Charges sociales	51 750 017	49 943 261	1 806 756
TOTAL Charges de Personnel :	151 728 098	151 679 311	48 787
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amortissements sur immobilisations	15 090 490	16 261 505	(1 171 015)
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	8 246 557	7 908 844	337 713
Dotations aux provisions pour risques et charges	8 826 739	7 396 596	1 430 143
TOTAL Dotations d'Exploitation :	32 163 786	31 566 945	596 841
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	24 673 180	26 615 718	(1 942 538)
CHARGES D'EXPLOITATION	382 301 396	390 096 585	(7 795 189)

2.5.3. Parts contributives

Le poste "parts contributives" intègre les versements de TCCI aux deux CCIT :

	Exercice 31/12/2024 (A)	Exercice 31/12/2023 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
Parts contributives CCIT Essonne	7 642 493	7 705 722	(63 229)
Parts contributives CCIT Seine et Marne	8 462 661	8 855 363	(392 702)
Total Parts Contributives	16 105 154	16 561 085	(455 931)

2.5.4. Ventilation des autres charges externes

	Exercice 31/12/2024 (A)	Exercice 31/12/2023 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
Achats de matières et fournitures non revendues	909 846	808 086	101 760
Sous-traitance générale	72 730 737	77 172 675	(4 441 938)
Locations	3 621 999	4 741 890	(1 119 891)
Charges locatives de copropriété	913 802	767 802	146 000
Entretiens et réparations	4 496 435	5 759 733	(1 263 298)
Primes assurances	3 038 517	2 607 917	430 600
Etudes et recherches	325 013	250 157	74 856
Services extérieurs divers	212 190	280 923	(68 733)
Personnel extérieur à la CCIR	967 426	1 061 439	(94 013)
Rémunérations intermédiaires et honoraires	22 617 399	18 010 622	4 606 777
Publicité - Publications - Relations publiques	1 592 298	2 435 220	(842 922)
Transports de biens	288 822	400 633	(111 811)
Déplacements - Missions et Réceptions	2 065 504	2 043 417	22 087
Frais postaux et de télécommunications	134 293	139 323	(5 030)
Services bancaires et assimilés	1 754 998	1 740 731	14 267
Autres services extérieurs - Divers	30 726 049	33 297 140	(2 571 091)
AUTRES CHARGES EXTERNES	146 395 328	151 517 708	(5 122 380)

2.5.5. Charges de personnel

	Exercice 31/12/2024 (A)	Exercice 31/12/2023 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
Rémunérations brutes	99 978 081	101 736 050	(1 757 969)
Charges sociales patronales	51 750 017	49 943 261	1 806 756
Charges fiscales patronales (inclues dans la ligne impôts et taxes)	6 330 853	6 485 982	(155 129)
CHARGES DE PERSONNEL	158 058 951	158 165 293	(106 342)

2.5.6. Dotations aux amortissements et aux provisions

	Exercice 31/12/2024 (A)	Exercice 31/12/2023 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles	250 407	481 317	(230 910)
Dotations aux amortissements immobilisations corporelles	14 840 083	15 780 188	(940 105)
Dotations aux provisions	8 826 739	7 396 596	1 430 143
Dotations aux dépréciations des créances	8 246 557	7 908 844	337 713
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	32 163 786	31 566 945	596 841

Les dotations aux provisions de 8 827 K€ pour l'année 2024 sont constituées principalement :

- Des engagements de retraite CSAV (4 235 K€) ;
- De la provision CMAC SPAC (567 K€) ;
- De la provision des allocations d'ancienneté (88 K€) ;
- Des litiges de personnel (938 K€).

2.5.7. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat 2024 s'élève à 173 K€ dont 104 K€ au titre de la mission légale d'audit des comptes de l'exercice 2024.

2.5.8. Produits et charges des organismes sociaux

Pour l'essentiel, les charges de la Caisse Spéciale d'Assurance Vieillesse et celles du Fond Social figurent à la rubrique " autres charges de gestion courante" du compte de résultat regroupé "CCIR Paris Ile-de-France et organisme sociaux".

2.5.8.1. Caisse Spéciale d'Assurance Vieillesse (CSAV)

	Exercice 31/12/2024 (A)	Exercice 31/12/2023 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
Produits			
Reprises sur provisions engagements retraite	21 837 932	27 403 046	(5 565 114)
Contributions CCIR à la CSAV	4 777 896	4 777 896	-
Autres Produits	9 512 377	14 538 044	(5 025 667)
Total des Produits	36 128 205	46 718 986	(10 590 781)
Charges			
Pensions	16 471 344	16 679 294	(207 950)
Modifications de régime	-	-	-
Dotations aux dépréciations des immobilisations financières	7 334 711	4 391 214	2 943 497
Autres charges	28 565	33 129	(4 564)
Dotations aux provisions engagement retraite	4 235 068	1 030 368	3 204 700
Total des Charges	28 069 687	22 134 005	5 935 682
Résultat CSAV	8 058 518	24 584 981	(16 526 463)

Le résultat 2024 de la CSAV est bénéficiaire de 8 059 K€ à la suite de la comptabilisation des opérations suivantes :

- Produits de la CSAV :
 - La reprise de la provision des engagements de retraite CSAV pour 16 150 K€ ;
 - La reprise de la dépréciation des placements financiers CSAV à hauteur de 5 688 K€ ;
 - La contribution de financement versée par la CCIR Paris Ile-de-France de 4 778 K€ ;
 - Des produits financiers concernant les DAT pour 3 110 K€ ;
 - Des coupons perçus sur les FCP et Obligations pour 177 K€ ;
 - Des produits financiers des SICAV pour 1 829 K€ ;
 - Des produits financiers des autres Actions pour 2 094 K€ ;
 - Des produits financiers des FCP pour 103 K€ ;
 - Des dividendes perçus pour 1 587 K€.

- Charges de la CSAV :
 - Le coût des pensions versées est de 16 471 K€ en baisse de 208 K€ par rapport à l'année 2023 ;
 - La dotation pour dépréciation des immobilisations financières d'un montant de 7 335 K€ correspond notamment aux placements de fonds diversifiés dont la valeur de clôture a baissé par rapport à la valeur d'acquisition ;
 - La dotation aux provisions des engagements de retraite pour l'année 2024 s'élève à 4 235 K€.

2.5.8.2. Fonds Social

	Exercice 31/12/2024 (A)	Exercice 31/12/2023 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
Produits			
Contributions patronales	1	(154 764)	154 765
Autres Produits	5 443	(10 971)	16 414
Total des Produits	5 444	(165 735)	171 179
Charges			
Allocations et contributions	-	-	0
Autres charges	-	7 438	(7 438)
Total des Charges	-	7 438	(7 438)
Résultat Fonds Social	5 444	(173 173)	178 617

Le résultat 2024 du fonds social est bénéficiaire de 5 K€.

La CCIR Paris Ile-de-France n'a plus la gestion administrative et comptable du fonds social, le CSE en a donné la gestion via un cabinet d'expertise comptable extérieur.

2.5.9. Résultat financier

	Exercice 31/12/2024 (A)	Exercice 31/12/2023 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation	9 212 178	9 004 856	207 322
Produits autres VMP et créances actif immobilisé	3 123 249	313 881	2 809 368
Autres intérêts et produits assimilés	9 332 052	9 134 401	197 651
Reprise sur provisions et transferts de charges	5 919 951	11 954 085	(6 034 134)
Différences positives de change	217 443	43 802	173 641
Produits nets sur cessions VMP	4 027 142	10 062 561	(6 035 419)
Total des Produits Financiers	31 832 015	40 513 586	(8 681 571)
CHARGES FINANCIERES			
Dotation financière aux amortissements et provisions	5 056 829	2 276 968	2 779 861
Intérêts et charges assimilées	3 390 347	3 286 387	103 960
Différences négatives de change	838	299 637	(298 799)
Charges nettes sur cessions VMP	2 585 519	2 163 494	422 025
Total des Charges Financières	11 033 533	8 026 486	3 007 047
RESULTAT FINANCIER	20 798 482	32 487 100	(11 688 618)

Pour l'année 2024, le résultat financier est bénéficiaire de 20 798 K€.

Les produits financiers s'élèvent à 31 832 K€ en baisse de 8 682 K€ par rapport à 2023 et ont été générés à partir :

- De la rémunération des comptes-courants SIPAC pour 9 182 K€ ;
- Des produits financiers relatifs aux VMP et autres actifs immobilisés pour 3 123 K€ ;
- Des produits financiers relatifs aux placements pour 9 332 K€ ;
- Des reprises sur dépréciations des immobilisations financières pour 5 920 K€ ;
- Des cessions de valeurs mobilières de placement pour 4 027 K€.

Les charges financières s'élèvent à 11 034 K€ pour l'année 2024 en augmentation de 3 007 K€ par rapport à l'année 2023.

Des dotations financières ont été constatées, elles concernent essentiellement :

- Les actions pour un montant de 77 K€ ;
- Les SICAV pour un montant de 566 K€ ;
- Les obligations en devises pour un montant de 3 937 K€ ;
- Les dépréciations sur titres de participations pour 210 K€.

Les intérêts et charges assimilées s'élèvent à 3 390 K€ et sont composés principalement des intérêts sur emprunts.

2.5.10. Résultat exceptionnel

	Exercice 31/12/2024 (A)	Exercice 31/12/2023 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 282 129	4 227 561	(1 945 432)
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 992 505	39 844 748	(31 852 243)
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 405 921	2 411 105	994 816
Total des Produits Exceptionnels	13 680 555	46 483 414	(32 802 859)
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	71 864	702 808	(630 944)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15 764 167	29 844 196	(14 080 029)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-	0
Total des Charges Exceptionnelles	15 836 031	30 547 004	(14 710 973)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 155 476)	15 936 410	(18 091 886)

Le résultat exceptionnel est déficitaire et s'établit à une perte de 2 155 K€ au 31 décembre 2024.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 13 681 K€ et sont composés des éléments suivants :

- La reprise sur CAP restructuration pour un montant de 3 406 K€ ;
- L'actualisation de la provision retraite CSAV pour 341 K€ ;
- La cession de la maison de l'apprentissage LMA situé à Gennevilliers pour 2 686 K€ ;
- La quote-part de subventions d'investissements pour 5 307 K€.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 15 836 K€, elles ont été générées notamment par :

- La valeur nette comptable des actifs immobiliers cédés pour un total de 2 855 K€ pour la cession de la maison de l'apprentissage à Gennevilliers ;
- Les indemnités de licenciements comptabilisées au cours de l'exercice pour 9 280 K€ ;
- Le prélèvement sur fonds de roulement comptabilisé pour un montant de 2 732 K€ et en application de la loi de Finances 2024.

3. Effectifs

L'article L711-8 du code de commerce prévoit qu'à partir du 1er janvier 2013, l'ensemble des agents de droit public sous statut employés par les chambres de commerce et d'industrie territoriales, à l'exception de ceux employés au sein de leurs services publics industriels et commerciaux, est transféré à la chambre de commerce et d'industrie de région, qui en devient l'employeur.

Ces agents sont de droit mis à la disposition de la chambre territoriale qui les employait à la date d'effet du transfert.

Ainsi, les dépenses de rémunération des agents mis à disposition des CCIT de l'Essonne et de la Seine-et-Marne constituent des dépenses obligatoires des chambres de commerce et d'industrie territoriales et sont des recettes des chambres de commerce et d'industrie de région concernées. Ce traitement est le même pour le personnel mis à disposition auprès de l'EESC HEC et de l'EESC ESCP ainsi que pour les autres EESC.

Le personnel de la CCIR Paris Ile-de-France compte 1 777 personnes au 31 décembre 2024 se répartissant comme suit :

	31.12.2024	31.12.2023
Agents statutaires :	1 254	1 388
Agents sous contrats à durée indéterminée :	387	340
Agents sous contrats conventionnels :	54	58
Agents sous contrats à durée déterminée :		
. Contrats d'une durée supérieure ou égale à 1 an	18	23
. Contrats d'une durée inférieure à 1 an	18	31
Contrats spécifiques	46	48
Total	1 777	1 888

Ces données ont été déterminées à partir des informations recensées pour l'élaboration du bilan social 2024 de la CCIR Paris Ile-de-France.

4. Engagements hors bilan

4.1. Engagements donnés

4.1.1. Collecte et gestion de la PEEC

Des garanties ont été accordées, avant le 31 décembre 2001, par la CCIR Paris Ile-de-France, dans le cadre de son activité Collecte et Gestion de la PEEC, à la Caisse des Dépôts et Consignations, sur des prêts consentis par cet organisme sur fonds d'épargne.

L'activité Collecte et Gestion de la PEEC a été transférée à l'Office Interprofessionnel de Logement (OCIL) au 31 décembre 2001.

L'OCIL ne pouvant être juridiquement garant de prêts consentis sur fonds d'épargne par la Caisse des Dépôts et Consignations, la CCIR Paris Ile-de-France reste redevable de cette obligation vis-à-vis de cette dernière à raison des prêts en cours. Néanmoins, en cas de mise en jeu des garanties en cause, la CCIR Paris Ile-de-France se retournerait vers l'OCIL.

A ce titre la CCIR Paris Ile-de-France a perçu de la part d'Action Logement ASTRIA sur 2024, la somme de 591 K€ relative aux remboursements des contributions 2003 & 2004.

4.1.2. Les placements financiers CSAV

Dans le cadre des placements financiers visant à financer la CSAV, la CCIR s'est engagée sur des montants restants à investir dans les fonds non cotés de la CSAV.

Ces montants sont appelés par tranche (appels de fonds) pendant 3 à 5 ans à partir du premier investissement.

4.1.3. Les engagements de retraite

Comme précisé aux paragraphes 2.3.9 de la présente annexe, la CCIR applique la méthode du Corridor, selon laquelle les écarts actuariels sont différés en hors bilan.

Au 31 Décembre 2024, les provisions comptables comptabilisées au passif sont supérieures aux engagements de retraite CSAV et IDR (cf. détail au paragraphe 2.4.10).

4.2. Engagements reçus

4.2.1. Cautions - Garanties

Les cautions mises en place pour la CCIR Paris Ile-de-France auprès de la BNP-PARIBAS sont les suivantes :

Garantie (G) ou caution (C)	Date initiale de l'opération	Montant initial	En-cours au 31/12/2024	Dénomination du bénéficiaire	Observations
C	01/01/2002	4 573 €	4 573 €	BNP Paribas	Caution en faveur des services fiscaux (Entrepôts)
C	26/07/1976	305 €	305 €	BNP Paribas	Caution en faveur de la Préfecture de Paris
C	26/11/2010	9 303 €	9 303 €	BNP Paribas	Caution en faveur de la Marsa Maroc
Total		14 181 €	14 181 €		

4.2.2. Lignes de crédit

La ligne de crédit de découvert accordée en 2023 par la BNP PARIBAS, d'un montant de 20 M€ n'a pas été utilisée durant l'année 2024.

Pour 2024, la BNP PARIBAS a procédé au renouvellement de cette ligne de découvert du même montant à la CCIR Paris Ile-de-France.

5. Situation fiscale de la CCIR Paris IDF au regard de l'IS

Au regard de l'IS, les activités de la CCIR Paris Ile-de-France restent scindées en deux secteurs distincts, l'un dit « lucratif », soumis à l'IS de droit commun, l'autre dit « non lucratif », relevant des dispositions spécifiques de l'articles 206-5 du Code Général des Impôts.

L'impôt comptabilisé par la CCIR Paris Ile-de-France au titre de l'exercice 2024 s'élève à 5 378 K€.

6. Evénements postérieurs à la clôture

➤ Financement du campus de l'ESCP EUROPE

En date du 12 septembre 2024, l'assemblée générale de la CCI Paris Ile de France a examiné et approuvé le dossier de financement du projet de campus ESCP République. Le budget total de ce projet s'élève à 126,2 M€ (119,9 M€ d'investissements et 6,3 M€ de charges). Les dépenses, qui s'étalent jusqu'en 2029, sont financées par la CCIR, l'ESCP et deux banques (la Société Générale et la Caisse des Dépôts), respectivement à hauteur de 11 M€, 15,2 M€ et 100 M€.

Les emprunts entre la CCIR et la Société Générale et la Caisse des Dépôts ont été signés le 20 mars 2025.